

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 15 juillet 2024** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1<sup>re</sup> Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 1) Dérogation mineure de Mme Frédérique Dubé et M. David Dubé concernant l'immeuble situé au 21, 4<sup>e</sup> Avenue Est à Amos, savoir le lot 2 978 379, cadastre du Québec, afin de régulariser la situation de la galerie en cour avant, ce qui aura pour effet de fixer son empiètement en cour avant à 2,1 mètres au lieu de 2,0 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 2) Dérogation mineure de l'entreprise Immeubles RDYL inc. concernant l'immeuble situé au 2082, route 111 Est à Amos, savoir les lots 2 977 332, 3 969 741 et 4 748 390, cadastre du Québec, afin de permettre l'aménagement de l'entrée charretière situé au nord de la propriété, ce qui aura pour effet de fixer sa largeur totale à 21 mètres au lieu de 11 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-965;
- 3) Dérogation mineure de Géoposition Arpenteurs-géomètres, au nom de la Succession Yves Brière, concernant l'immeuble situé sur un lot de coin, soit au 631, rue des Chênes à Amos, savoir le lot 3 370 723, cadastre du Québec, afin de régulariser l'implantation de la résidence unifamiliale isolée sur la propriété, ce qui aura pour effet de fixer sa marge de recul avant par rapport à la rue des Chênes à 5,98 mètres au lieu de 6,1 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 4) Dérogation mineure de la Ville d'Amos concernant la rue Frank-Blais, afin de permettre une distance de 35,24 mètres entre deux intersections de rues formées des projets de lots 6 638 436 et 6 638 443, cadastre du Québec, au lieu de 60,0 mètres, tel que prescrit par le règlement de lotissement n° VA-965;
- 5) Dérogation mineure de M. Rémi Lantagne, au nom de Ferabi inc., concernant l'immeuble situé au 2186, route 111 Est, savoir les lots 2 977 331 et 3 118 681, cadastre du Québec, afin de permettre la construction de deux bâtiments accessoires (entrepôt et atelier de peinture) ainsi que régulariser l'implantation d'un entrepôt existant sur la propriété, ce qui aura pour effet de :
  - Permettre que l'entrepôt projeté soit en forme de dôme, ce qui est prohibé;
  - Permettre que le bâtiment accessoire abritant l'atelier de peinture projeté soit localisé en cour latérale, soit à une distance de 17,87 mètres de la ligne de propriété donnant sur la rue Nadon, au lieu d'être situé en cour arrière,
  - Permettre que l'entrepôt existant soit localisé en cour latérale, soit à une distance de 5,44 mètres de la ligne de propriété avec le lot 2 2977 352, au lieu d'être situé en cour arrière;
  - Fixer le nombre de bâtiments accessoires sur la propriété à 4 au lieu de 2;Le tout tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964;
- 6) Dérogation mineure de M. Mario Lanthier concernant l'immeuble situé au 1387, chemin du Lac Beauchamp à Amos, savoir le lot 2 976 233, cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un garage isolé sur la propriété d'une profondeur totale de 10 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant ces demandes lors de la séance ordinaire du 15 juillet 2024. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte ces demandes de dérogations mineures, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 28 JUIN 2024.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

**CERTIFICAT DE PUBLICATION** (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussigné, greffier de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 28 juin 2024 et qu'une copie fut affichée au bureau de la Ville le même jour.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

Signé le : \_\_\_\_\_